



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CAT

Question écrite n° 12277

Texte de la question

M Jean-Pierre Balduyck attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur la situation dans les CAT. En effet, il apparaît que des conseils d'administration de CAT prévoient et développent une politique de décentralisation par la création d'antennes relativement autonomes. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement et du secrétaire d'Etat concernant cette politique et quelles sont les garanties que les services de l'Etat peuvent exiger pour que l'encadrement de ces antennes soit assuré avec rigueur.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le signale l'honorable parlementaire, certains centres d'aide par le travail ont fait le choix de procéder à une diversification de leur implantation sous forme de plus petits ateliers mieux intégrés dans la cité et offrant ainsi à leurs travailleurs handicapés une mode d'activité proche du milieu ordinaire. Une telle formule apparaît éminemment souhaitable des lors que l'encadrement technique et médico-social est insuffisant pour assurer les soutiens dont doivent continuer à bénéficier les travailleurs handicapés pris en charge dans ces établissements. Les associations gestionnaires de centres d'aide par le travail sont, chaque fois que nécessaire, sensibilisées à cet aspect de la question.

Données clés

Auteur : [M. Balduyck Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12277

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1997